

Réflexion stratégique sur les perspectives de la filière apicole à l'horizon 2025

INTRODUCTION

L'apiculture est un secteur important de l'économie agricole, tant par le rôle joué par les populations d'abeilles dans la pollinisation que dans la production de miel.

Pendant la dernière décennie le secteur de l'apiculture a été affecté par de graves problèmes sanitaires signalés aussi bien dans notre pays qu'ailleurs.

Le rapport scientifique de l'EFSA « Bee mortality and bee surveillance in Europe » a clairement montré le déficit de données épidémiologiques objectivables pour analyser ce problème dont l'étiologie est multifactorielle : utilisation de produits phytosanitaires, facteurs pathologiques parasitaires viraux ou bactériens, insuffisance de traitements appropriés, prolifération d'espèces envahissantes, stress liés à des changements dans l'alimentation et les conditions climatiques, diminution de la biodiversité agricole et forestière, importation non maîtrisée de reines...

Depuis 2007, l'Union européenne a conduit des actions pour préserver la compétitivité de l'apiculture européenne sur le marché mondial. Le 6 décembre 2010, la Commission européenne a adressé au Parlement et au Conseil de l'Union européenne une communication sur la santé des abeilles. Le 17 mai 2011, le Conseil a invité la Commission à amplifier cette politique. Le Parlement européen a adopté le 15 novembre 2011 une résolution sur la santé des abeilles et les défis lancés au secteur apicole (2011/2108(INI)). Toutes ces propositions concourent à la mise en œuvre d'un plan global pour l'apiculture européenne dans les prochaines années.

À l'instar de l'apiculture européenne, l'apiculture française est insuffisamment structurée. Or les facteurs à prendre en compte, en ce qui concerne ce secteur, incluent les divers types d'apiculture et les écarts significatifs en termes de problématiques de technologie et de santé par rapport aux autres filières animales.

I - ETAT DES LIEUX – CONTEXTE DE LA FILIERE

L'apiculture est restée à l'écart du développement de l'agriculture européenne ces cinquante dernières années et, à contrario d'autres filières animales et végétales, n'a pas bénéficié de la mise en œuvre de financements, de structures et de plans de développement. Malgré cela l'apiculture a su réaliser des progrès, notamment en faisant évoluer les techniques et le matériel employés.

Depuis une vingtaine d'années, les taux de mortalité observés sur les colonies se sont fortement accrus. Les mortalités hivernales moyennes sont supérieures à 20%, mais des colonies disparaissent aussi en cours de saison. Il est fréquent que les taux de pertes annuelles dépassent les 30%. Ces taux sont à comparer avec le taux de pertes hivernales considéré comme normal par les apiculteurs, évalué à 10%.

L'apiculture est fondamentale dans le service de la pollinisation : 80% des cultures (essentiellement fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) sont dépendantes des insectes pollinisateurs. La liste des plantes à fleur pollinisées par les abeilles représente environ 170 000 espèces, dont 40 000 se porteraient mal sans la visite des abeilles.

Enfin, l'abeille intervient comme sentinelle et donne l'alerte pour les atteintes à l'environnement et la biodiversité. Elle est l'avant garde de l'humain. Observer les troubles et les mortalités des colonies d'abeilles, et surtout chercher à en comprendre les causes, c'est protéger la santé publique et le milieu dans lequel vivront nos enfants.

La France, avec ses différents climats, sa géographie et la diversité de ses cultures, devrait être l'un des plus grands pays apicoles du monde. Pourtant, la France (comme l'Union européenne) est fortement déficitaire et importe la moitié du miel qu'elle consomme (en 2010 la production nationale est estimée à 18 500 tonnes pour 40 000 tonnes de miel commercialisées en France, 25 500 tonnes d'importation pour 4 000 tonnes d'exportation).

La filière française est peu protégée des autres productions mondiales (miel, gelée royale) tant sur le plan réglementaire et normatif (composition, étiquetage, origine), que sur le plan sanitaire (importation d'animaux vivants).

La pratique de l'apiculture sur notre territoire est plurielle. Elle peut être de l'ordre de la simple récolte ou de la production avec des impératifs de rentabilité, sur un mode amateur, pluriactif ou professionnel et en pratiquant ou non la transhumance. Le point commun de tous les apiculteurs est la passion qu'ils éprouvent pour leurs abeilles. La deuxième moitié du vingtième siècle a vu le développement de l'apiculture professionnelle et l'installation de petits producteurs sur tout le territoire.

Les différends récurrents entre les diverses familles d'apiculteurs sont légion et ont gêné une action coordonnée de développement de la filière. De plus les conflits entre apiculteurs et autres intervenants du monde agricole, notamment les industriels de la phytothérapie, sont également fréquents.

Les données économiques, sanitaires, agronomiques et scientifiques dans le domaine de l'apiculture sont insuffisantes. Ce manque de données fiables freine le dialogue et l'instauration de débats constructifs entre les acteurs concernés.

Pour satisfaire la demande intérieure et combler (au moins en grande partie) le déficit de production de miel et des autres produits de la ruche, il faudrait, d'une part résoudre le problème de la santé des abeilles (c'est un préalable) et d'autre part, installer plus d'un million de colonies supplémentaires, en favorisant le passage d'apiculteurs du statut de pluriactif à celui de professionnel et en installant (plusieurs milliers) de nouveaux apiculteurs professionnels.

Ceci permet de souligner l'importance de l'apiculture dans le développement rural. La création de ces nouveaux emplois (directs ou indirects) sur nos territoires ruraux est une belle opportunité, qui de plus s'affranchit, dans une certaine mesure, de la contrainte du foncier.

Le statut de l'apiculteur est particulier car les apiculteurs sont considérés comme des paysans sans terres (ou presque) ce qui les rend à la fois forts (mobiles, adaptables) et fragiles (dépendants d'autrui pour la ressource florale ou l'implantation de ruchers).

★★

★

II - LES ENJEUX DE LA FILIERE

- **Préalable : résoudre le problème de la santé des abeilles**
- **La France, grand pays apicole de l'Union européenne**
- **L'apiculture, pilier de l'agro-écologie**
- **L'apiculteur, acteur du développement rural**

Ces enjeux qui dépassent le cadre strict de la filière apicole doivent être soutenus par un dialogue sociétal prenant en compte les différentes opinions et les controverses.

III – LES STRATEGIES PROPOSEES SELON LES ENJEUX CLES IDENTIFIES ET SON PREALABLE.

Préalable : résoudre le problème de santé des abeilles

Objectif 1 : Améliorer la santé des abeilles en travaillant à la suppression des effets délétères liés aux contaminants d'origine anthropique (notamment chimiques) et surveiller en continu la présence de résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'alimentation et dans l'environnement des abeilles.

Objectif 2 : Endiguer les deux principales maladies des abeilles (varroose et loque américaine) et faire régresser l'invasion du frelon asiatique.

Objectif 3 : Refleurir la France : changement des pratiques agricoles, reconquête florale des surfaces non cultivées (+ 20%), et encourager l'agroforesterie.

La France, grand pays apicole de l'Union européenne

Objectif 4 : Développer la production pour devenir autosuffisant en produits de la ruche et exportateur en miel. Moderniser les exploitations apicoles. Garantir la qualité aux consommateurs

Objectif 5 : Développer une filière d'élevage de reines et d'essaims adaptés à leur environnement et à leur fonction. Favoriser le développement d'ateliers d'élevage sur toutes les exploitations.

Objectifs 6 : Soutenir l'organisation de la production, notamment par la création de groupements de producteurs et de coopératives.

L'apiculture, pilier de l'agro-écologie

Objectif 7 : Assurer la part de pollinisation des cultures et de la flore sauvage par l'entretien de trois millions de colonies harmonieusement et judicieusement réparties sur tout le territoire.

Objectif 8 : Mettre en place un réseau de ruches indicateur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité.

L'apiculteur, acteur du développement rural

Objectif 9 : Créer des emplois en zone rurale. Former et faciliter l'installation de nouveaux apiculteurs pluriactifs et professionnels (+ 3 000).

Dialogue sociétal

Des sujets de controverses seront identifiés et feront l'objet de débats pour construire et renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes et la société civile et permettre des engagements véritables.

IV – LES MOYENS D'ACTION A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS :

Objectif 1 : Améliorer la santé des abeilles en travaillant à la suppression des effets délétères liés aux contaminants d'origine anthropique (notamment chimiques) et surveiller en continu la présence de résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'alimentation et dans l'environnement des abeilles.

- 1- Appuyer la recherche sur les protocoles d'évaluation des pesticides
- 2- Suivi du moratoire européen (néonicotinoïdes)
- 3- Modification de l'arrêté sur la mention « abeilles » AM du 28/11/2003
Elaborer des fiches techniques par cultures (préconisations en matière d'utilisation des produits phytosanitaires)
- 5- Appuyer le plan écophyto
- 6- Meilleure redistribution de la fiscalité sur les produits phytosanitaires
- 7- Mettre en place un observatoire des résidus de pesticides et autres substances toxiques dans l'environnement de l'abeille (tant aux niveaux quantitatif que qualitatif)
- 8- Financer des expérimentations sur les résidus de pesticides *et autres substances toxiques* dans l'environnement de l'abeille
- 9- Améliorer l'efficacité du réseau de surveillance annuelle des troubles des abeilles
- 10- Meilleure prise en compte de l'abeille aux niveaux européen et national dans l'évaluation des pesticides

Objectif 2 : Endiguer les deux principales maladies des abeilles (varroose et loque américaine) et faire régresser l'invasion du frelon asiatique.

- 11- Mettre en œuvre des prophylaxies (varroose, loque américaine)
- 12- Améliorer l'identification des cheptels
- 13- Renforcer le contrôle sanitaire des importations de reines et d'abeilles en prenant en compte les zones indemnes
- 14- Mettre en place un réseau d'épidémiosurveillance
- 15- Réaliser un plan de lutte contre le frelon asiatique
- 16- Développer les moyens de lutte (médicaments et méthodes alternatives) et financer des expérimentations sur les moyens de lutte contre la varroose
- 17- Favoriser la formation des vétérinaires et techniciens apicoles à la pathologie des colonies d'abeilles et rénover le statut des intervenants sanitaires

Objectif 3: Refleurir la France : verdissement de la PAC et reconquête florale de surfaces non cultivées (+ 20), et encourager l'agro foresterie

- 18- Fleurir les espaces non cultivés (flore nectarifère et pollinifère)
- 19- Mettre en place des mesures de la PAC en faveur de l'apiculture : MAE cultures légumineuses- cultures mellifères, MAE pollinisation, GIEE...
- 20- Préserver les ressources mellifères existantes

Objectif 4 : Développer la production pour devenir autosuffisant en produits de la ruche et exportateur en miel de cru. Moderniser les exploitations apicoles.

- 21- Augmenter et moderniser les capacités de production (aide aux investissements)
- 22- Développer l'emploi en apiculture
- 23- Diffuser les innovations
- 24- Favoriser la production de miels de cru
- 25- Promouvoir les miels de cru à l'exportation
- 26- Améliorer la caractérisation des miels, des pollens
- 27- Renforcer les plans de surveillance et de contrôle sur la qualité des produits de la ruche (étiquetage, origine, adultération, contaminants)
- 28- Proposer une évolution de la réglementation européenne en matière d'étiquetage de l'origine des miels de mélange
- 29- Entreprendre une réflexion sur une marque collective « produit des ruches de France »
- 30- Mettre en place une interprofession chargée de soutenir des actions de promotion et de développement de la production (particulièrement de l'ITSAP), de gérer la marque collective et d'établir un code des usages miels de cru (mono-floraux)
- 31- Soutenir la promotion des produits de la ruche de qualité (certification de produit et signes de qualité)
- 32- Faciliter le développement de l'apiculture biologique (accompagnement technique et financier)
- 33- Développer le thème « miel et gastronomie » (communication multimédias)

- 34- Faciliter le transport routier spécifique des colonies d'abeilles
- 35- Promouvoir, dans le cadre de la directive « miel », le placement du miel clairement dans les productions primaires et le pollen dans les constituants du miel

Objectif 5 : Développer une filière d'élevage de reines et d'essaims adaptés à leur environnement et à leur fonction et favoriser le développement d'ateliers d'élevage dans toutes les exploitations apicoles.

- 36- Caractériser et protéger le patrimoine génétique apicole français
- 37- Mettre en valeur la génétique apicole française
- 38- Promouvoir l'élevage de reines et d'essaims sur toutes les exploitations
- 39- Mettre en place une assistance technique (formation, appui aux techniques d'élevage, fiches techniques d'élevage adaptées aux différentes formes d'apiculture)
- 40- Mettre en place une fiche technique d'itinéraire des produits d'élevage (à destination des apiculteurs)
- 41- Encourager l'organisation de groupements d'échanges techniques dans les régions

Objectif 6 : Soutenir l'organisation de la production, notamment par la création de groupements de producteurs et de coopératives.

- 42- Encourager la constitution de groupements de producteurs
- 43- Soutenir les structures collectives régionales (existantes ou à créer)
- 44- Redéfinir les droits et obligations respectifs des apiculteurs et des producteurs de miel

Objectif 7 : Assurer la part de pollinisation des cultures et de la flore sauvage par l'entretien de trois millions de colonies harmonieusement réparties sur tout le territoire.

- 45- Encourager la contractualisation (pollinisation)
- 46- Promouvoir les sites de collaboration (beewapi) ou de certification (beefriendly)
- 47- Favoriser le dialogue avec les autres formes d'agriculture
- 48- Favoriser la création d'emplacements de ruchers, faciliter la mise à disposition de terrains du domaine public
- 49- Former 20 000 nouveaux apiculteurs amateurs et soutenir une formation de qualité dans les ruchers écoles
- 50- Communiquer sur le rôle de l'abeille (dans les chambres d'agriculture, dans l'enseignement agricole, dans les formations écophyto, dans les établissements de l'Education nationale)

Objectif 8 : Mettre en place un réseau de ruches indicateur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité.

- 51- Créer un réseau de surveillance syndromique de la santé des colonies d'abeilles
- 52- Créer un réseau de ruches indicatrices de la bonne gestion environnementale.

Objectif 9 : Créer des emplois en zone rurale. Former de jeunes apiculteurs et faciliter l'installation de nouveaux apiculteurs (+ 3 000).

- 53- Mettre en œuvre une politique d'installation ambitieuse
- 54- Accueillir et soutenir les nouveaux installés (assistance technique)
- 55- Recueillir des données économiques régionales et nationales
- 56- Mettre en œuvre une politique de formation à l'apiculture
- 57- Rédiger et diffuser un guide de bonnes pratiques apicoles
- 58- Mettre en place une aide PAC pour l'agriculteur qui accueille des ruches sur son exploitation (emplacement, ressources)
- 59- Mobiliser les SAFER aux besoins de l'apiculture (attribution de terres non cultivables)
- 60- Engager une réflexion sur la transmission des exploitations apicoles
- 61- Engager une réflexion sur la fiscalité et les cotisations sociales en apiculture

★ ★
★

Les réponses aux enjeux dépendent des différentes formes d'apicultures observées :

- Les apiculteurs pratiquant l'apiculture de transhumance
 - Les apiculteurs pratiquant l'apiculture sédentaire
 - professionnels et pluriactifs
 - amateurs
 - les apiculteurs producteurs de gelée royale et/ou de pollen
 - les apiculteurs éleveurs spécialisés
- Ces catégories pouvant se croiser sur une même exploitation.

Par ailleurs, il convient de distinguer :

- les apiculteurs spécialisés dans la vente en gros
- les apiculteurs spécialisés dans la vente au détail
- les apiculteurs-transformateurs (pains d'épices, nougats, hydromel...)

Pour chacune de ces activités apicoles, les approches sont différentes en matière :

- de type de miel produit
- d'investissements
- de besoin en matière d'organisation de la filière
- de types d'abeilles
- de nombre de colonies
- de formes de commercialisation des produits
- de formation
- de recherche d'emplacements

Les stratégies seront donc, elles-mêmes différenciées en fonctions de ces pratiques.

★ ★
★